



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 117 et 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport d'ensemble sur le renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer des opérations de paix et de sécurité et à leur fournir l'appui nécessaire

Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 236

Remplacer le texte existant par le suivant :

236. L'actuelle Section des pratiques optimales en matière de maintien de la paix compte 24 postes [20 administrateurs et 4 agents des services généraux (Autres classes)]. Le projet de réorganisation du Département prévoit que neuf postes existants seront redéployés au bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité qu'il est proposé de créer, comme suit : quatre postes (3 d'administrateur et 1 d'agent des services généraux) chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration seront redéployés dans la Section du désarmement de la démobilisation et de la réintégration et six postes (5 d'administrateur et 1 d'agent des services généraux) seront redéployés dans la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires.



2. Paragraphes 296 à 300

Remplacer le titre, le sous-titre et le texte des paragraphes par ce qui suit :

Section des contrats et des politiques

Spécialiste hors classe des contrats et des politiques (P-5),

spécialiste des contrats et des politiques (P-4)

et assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]

296. Du fait de la forte croissance qu'ont connue les opérations de maintien de la paix au cours des 5 à 10 dernières années, le développement des activités sur le terrain, tant sur le plan de la taille que par leur diversité, a provoqué une augmentation parallèle de la quantité de demandes de conseils d'experts dans le domaine juridique, particulièrement en ce qui concerne les aspects opérationnels du maintien de la paix et des autres missions. Ces trois dernières années, la création de missions (ONUCI, MINUSTAH, MINUS, MINUT et FINUL, par exemple) a gonflé la demande de conseils juridiques d'experts sur un large éventail de questions, notamment pour l'établissement d'accords sur le statut des forces ou des missions, de mémorandums d'accord et d'autres documents de ce genre, tandis que la réduction des effectifs et la transformation d'autres missions de maintien de la paix (MANUTO, MINUSIL et ONUB, par exemple) faisaient naître des besoins de conseils juridiques, notamment concernant l'établissement ou la révision d'accords de transition. Des services juridiques sont également nécessaires en permanence pour toutes sortes de questions d'appui : lettres d'attribution, enquêtes, différends avec les entreprises, etc. L'augmentation des besoins de conseils juridiques n'est nulle part plus manifeste que dans les activités relatives aux achats. Or, les achats effectués pour les opérations de maintien de la paix, qui représentent actuellement 85 %, en valeur, du total des achats de biens et services de l'Organisation, ont augmenté régulièrement, passant de 400 millions de dollars en 1997 à plus de 2 milliards en 2006.

297. Le Bureau des affaires juridiques reste le service central chargé de mettre au point les dispositions juridiques régissant les opérations de maintien de la paix et d'offrir des conseils sur les aspects juridiques de ces opérations, y compris les dispositifs fixés par les organes délibérants ou à caractère opérationnel régissant le personnel et les achats des missions ainsi que l'appui qui leur est fourni.

298. Vu qu'il est proposé de déléguer la responsabilité des achats sur le terrain et de transférer les fonctions et les moyens correspondants du Département de la gestion au Département de l'appui aux missions, compte tenu également de ce que les besoins d'assistance juridique ayant trait aux activités d'achat sont complexes et en augmentation, il est nécessaire de disposer de ressources propres afin de faciliter la coordination et les échanges entre le Département de l'appui aux missions et le Bureau des affaires juridiques sur des questions d'appui toujours plus nombreuses qui appellent un examen et des avis juridiques spécialisés de la part du Bureau des affaires juridiques.

299. Il est donc proposé de créer un petit service au Bureau du Secrétaire général adjoint, qui sera chargé d'aider à formuler correctement et en temps opportun les demandes de conseils juridiques concernant l'appui aux missions adressées au Bureau des affaires juridiques. Les fonctions de ce service engloberont l'identification des questions institutionnelles et opérationnelles qui posent des

problèmes d'ordre juridique ou exigent une intervention juridique, l'établissement d'avant-projets de contrats d'achat et d'autres accords, la coordination au sein du Département de l'appui aux missions concernant les questions ayant des retombées juridiques et l'application effective par le Département des conseils juridiques et des consignes fournis par le Bureau des affaires juridiques.

300. L'effectif qu'il est proposé de consacrer à ces besoins au Bureau du Secrétaire général adjoint est le suivant : un spécialiste hors classe des contrats et des politiques (P-5) pour diriger le service, secondé par deux spécialistes des contrats et des politiques (P-4) dont un occupant un poste pris au Bureau du Directeur de la Division de logistique de l'actuel Bureau de l'appui aux missions et dont le travail sera réparti par domaines. L'un d'eux serait chargé d'apporter des conseils et une aide pour les questions touchant à l'appui dans les domaines de l'administration, de la gestion et des institutions, l'autre offrant un appui en matière de contrats dans le domaine des achats, y compris concernant les carburants et combustibles, la logistique et les fournitures. En outre, il est proposé de créer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) dont le titulaire assurera l'appui administratif et le secrétariat du service.

3. Paragraphe 538

Remplacer le tableau intitulé « Marchés relatifs au maintien de la paix » *par* le tableau suivant :

(En millions de dollars des États-Unis)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ^a
Valeur des marchés relatifs au maintien de la paix	693	639	728	1 116	1 438	783	2 000

^a Estimation.